

L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE

LE HOME DE L'ENFANCE

PROJET ASSOCIATIF

ANNEE

2008

« Le degré de civilisation, d'une société se mesure à l'approche et au regard qu'elle porte sur ses enfants et ses anciens »

Auteur « Gustave Samain »

Note au lecteur

Ce Projet associatif a pour objet de dire essentiellement l'éthique et les valeurs de l'Association d'Education Populaire « Le Home de l'Enfance ».

Il n'est pas un projet éducatif dont la responsabilité incombe à chaque établissement ni un guide de fonctionnement de l'association comme pourra l'être la Charte Intérieure, ni les Statuts qui déterminent l'identité juridique de l'Association.

Même si c'est la juxtaposition de plusieurs styles différents, nous avons choisi de rester le plus fidèle possible à l'esprit qui a animé les groupes de travail réunis parfois à des époques différentes.

Approuvé en Conseil d'Administration le 21 janvier 2009

Alain GUILLOTEAU
Président de l'Association

SOMMAIRE

I – HISTORIQUE.....	4
LES « RACINES » DU HOME DE L’ENFANCE	4
CHRONOLOGIE.....	7
II- SES IDEES FORTES	8
III- LE CADRE DES VALEURS DANS LESQUELLES S’INSCRIT NOTRE ACTION.....	10
IV – BASES DE L’ORGANISATION ASSOCIATIVE	12
V – FONDEMENTS THEORIQUES	12
VI – L’ACCOMPAGNEMENT: UNE OFFRE DE QUALITE.....	14
VII – CONCLUSION : LES PERSPECTIVES D’AVENIR.....	17

HOME DE L’ENFANCE

I – HISTORIQUE

LES « RACINES » DU HOME DE L'ENFANCE

La naissance de ce qui est aujourd'hui « Le Home de l'Enfance » s'est faite dans l'enceinte de la maison de Carlepont que nous avons quitté durant l'année 2007 au profit de la maison de Choisy au bac .

Avant la guerre de 1914, y séjournait, avec sa famille, et pour des séjours de courte durée, Monsieur Capelle habitant Paris et chargé de hautes fonctions administratives. La maison était agréable et spacieuse. Elle disposait d'un grand parc qui traversait le Rû de Carlepont avec au centre un étang.

La guerre de 14 ne l'a pas épargnée et elle a subi de réels dommages que Monsieur Capelle a de suite réparés. A son décès cependant elle fut vendue, sinon donnée, à l'œuvre « cité du souvenir » que dirigeait Mr l'Abbé Keller.

Le but de cette œuvre semble avoir été de favoriser l'acquisition ou la location de logement au profit de foyers spécialement éprouvés par la guerre. Il apparaît que l'intention de Mr l'Abbé Keller était d'affecter cette maison à un centre de vacances pour enfants des habitants de la cité du souvenir.

Parallèlement, un jeune père assomptionniste de la région parisienne, dynamique et généreux, le Père Yves Lallenet, responsable de paroisses, profondément ému par le nombre d'enfants victimes de l'alcoolisme et de la désunion des parents, a décidé de consacrer une bonne partie de son temps à l'œuvre des enfants abandonnés.

Les démarches de l'Abbé Keller et du Père Lallenet se chevauchent jusqu'au jour où elles se rencontrent. Le Père Lallenet devient locataire de la maison de Carlepont et y héberge pour les vacances et pour des séjours prolongés un nombre important d'enfants.

Il faut ici préciser que ces œuvres ne recevaient de l'Etat aucune subvention et vivaient uniquement de la charité publique. Le père Lallenet avait un carnet d'adresses... Il envoyait périodiquement une revue... Il organisait annuellement des kermesses ...

Un directeur avait été évidemment embauché, en la personne de Monsieur Eilenbosch. Les choses se passaient en famille sans trop se préoccuper des lois sociales et des contrôles administratifs. L'argent entraît et sortait des poches de Monsieur Eilenbosch. Tout c'est normalement passé jusqu'au début de l'année 1958. Survient alors un conflit assez dur entre le père Lallenet et Monsieur Eilenbosch qui s'est traduit par un renvoi immédiat sans préavis et sans aucune forme d'indemnité de licenciement. Monsieur Eilenbosch, chargé de famille et qui n'avait commis aucune faute grave, se montre très affecté par cette situation et s'en ouvre à son curé, Doyen de Ribécourt, Monsieur le Chanoine Hardy.

Le Doyen Hardy était un très saint prêtre sous un abord discret et effacé ; c'était cependant un doux entêté.

Le jour de la libération de Senlis en 1944, étant vicaire à la cathédrale, il a pris un drapeau, a entravé sa soutane, est monté à la tour de la cathédrale et de là, a grimpé les échelons extérieurs du clocher pour y fixer tout en haut le drapeau.

Monsieur l'Abbé Hardy donc a délibérément pris le parti de Monsieur Eilenbosch et m'a convaincu de défendre sa cause auprès du Père Lallenet.

Les points de vue ne se rapprochant pas, restait la solution du dépôt d'une plainte au Conseil de Prud'homme. C'eût été à tout point de vue une très mauvaise solution. Nous avons donc cru nécessaire, Monsieur l'Abbé Hardy et moi, de demander un rendez-vous au Supérieur Général des Assomptionnistes, ce qui nous fut accordé aussitôt. L'accueil a été très courtois et l'entretien a duré assez longtemps. En définitive, le Supérieur a exposé que sa congrégation n'avait peut-être pas vocation à s'occuper d'une maison d'enfants dans l'Oise et qu'il souhaiterait que se crée localement une association qui rachèterait tout le matériel et assurerait la suite de l'œuvre entreprise. Nous avons demandé à réfléchir et, fortement

encouragés par l'Abbé Hardy, nous sommes revenus au siège de la congrégation et avons donné notre accord.

C'est ainsi que le 9 avril 1958 étaient déposés les statuts de l'Association « Home de l'enfance ».

(extrait des Etats Généraux du 28 mai 1994)

Monsieur Gustave SAMAIN
Président d'Honneur, fondateur de l'A.E.P.
« Le Home de l'Enfance »

CHRONOLOGIE

1965

Ouverture du foyer LE CASTEL (Noyon)

1970

Ouverture du foyer LE BOSQUET (Compiègne - adolescents)

1973

Création du service de suite SIMN à Noyon qui donnera naissance au service O.S.L.C.(ouverture sur la cité) - (Compiègne, Beauvais, Noyon) (Adolescents et adolescentes)

1976

Ouverture du foyer LE LAYON (Noyon - adolescents)

1983

Création du Club de Prévention (Compiègne)

1986

Fermeture du foyer LE CASTEL (adolescents en très grande difficulté)

JUIN 1992

Fermeture antenne O.S.L.C. (Noyon)

DEPUIS 1989

Restructuration et modernisation de l'association et des établissements : évolution vers une structure d'organisation en réseau sur la base du renforcement et de la pluralité du conseil d'administration et des adhérents, l'autonomie des établissements, la participation des salariés à la vie associative :

- Adaptation du financier au service de l'éducatif
- Recentrage des admissions sur l'Oise et la région Picardie

1996

Fermeture du Club de Prévention, activités transférées à la Ville de Compiègne

1998

Ouverture de la Villa CARNOT

Sous la direction du Directeur du Bosquet, pour l'accueil de jeunes filles placées par l'ASE et la PJJ

2001

Fermeture du LAYON à Noyon

Ouverture de la Maison des Deux Vallées :

- Maison Jaurés à Margny les compiègne
- Maison du Pont du matz à Machemont

2002

Transfert de la Villa Carnot à OSLC et ouverture d'internat sur les antennes de Beauvais et Compiègne

2007

Fermeture du Home de Carlepont (batiments jugés inaptes et non-conformes à l'accueil des enfants par la commission de sécurité)

2007 :

1er octobre ouverture de l'établissement l'ACACIA à Choisy

2008 :

Le 18 octobre - 50 ème anniversaire du Home de l'Enfance

Courant année différentes actions pour fêter cet évènement :



Cross



Pièces de théâtre



Rencontres Foot

II- SES IDEES FORTES

Le « Home de l'Enfance » est une association d'éducation populaire régie par la loi du 01 juillet 1901.

Elle est hors de toute appartenance religieuse, politique et philosophique et demande aux intervenants salariés et non salariés ainsi qu'aux jeunes accueillis de respecter cette neutralité.

Le « Home de l'Enfance » est profondément attaché aux valeurs républicaine de « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE ».

L'Association se reconnaît dans la confiance en l'humain, à l'attachement à la parole vraie et à une relation authentique au respect de soi-même et d'autrui et à la solidarité.

Afin de promouvoir les valeurs auprès des jeunes accueillis qui rencontrent très souvent beaucoup de difficultés à donner un sens constructif à leur vie ; tous les salariés et bénévoles doivent considérer le mineur ou jeune majeur comme une personne à part entière à qui nous devons plein respect.

L'Association « Le Home de l'Enfance » encourage chaque salarié et bénévole à donner au jeune la liberté d'être lui-même, de développer la confiance en lui, de s'accepter, de se découvrir, de s'étonner, et ce, en adoptant une attitude de médiateur dans une neutralité bienveillante.

« Le Home de l'Enfance » a pour objectif d'être un lieu de parole, d'apaisement et de liberté pour le jeune.

La recherche de complémentarité et la création de réseaux de solidarité sont des éléments moteurs de réussite et de reconnaissance pour chacun. Les familles seront associées dès les demandes d'admissions formulées par les services du Conseil Général ou par le juge des enfants.

Pour ne pas couper la relation enfant famille, tout sera mis en œuvre par les établissements pour permettre à chacun de ses membres de tenir la place qui leurs reviennent et d'être présent dans le parcours d'accompagnement de leur enfant.

L'entourage affectif et familial de chaque enfant devra être pris en compte par les équipes éducatives dans la mise en place des projets individuels.

Le respect, l'accueil, l'écoute, la confiance, offerts aux jeunes accueillis dans chaque établissement, doivent l'être également aux membres des familles.

Les violences sous quelle que forme se soit sont strictement interdites, elles n'ont pas leur place là où l'écoute, la compréhension, le dialogue, la concertation doivent toujours animer les intervenants salariés et bénévoles.

III- LE CADRE DES VALEURS DANS LESQUELLES S'INSCRIT NOTRE ACTION

Nous entendons par éthique le questionnement sur la juste place des choses de la vie. L'intention éthique précède dans l'ordre du fondement, la notion de loi morale qui a un sens formel d'obligation, requérant du sujet une obéissance motivée par le pur respect de la loi elle-même. (Paul Ricoeur)

Nos valeurs et notre éthique s'appuient essentiellement sur les textes suivants que l'on retrouvera cités en annexes.

Globalement le personnel, toute catégorie confondue, est tenu de s'inscrire dans une dynamique qui soit respectueuse des valeurs suivantes écrites par Gilles GENDREAU comme schème relationnel :

Un schème relationnel étant considéré comme un instrument (un ensemble structuré d'attitudes et de dispositions) pouvant servir à l'éducateur pour entrer en relation. Ces schèmes apparaissent comme l'équipement éducatif minimum requis pour un éducateur. Nous allons les décliner rapidement.

- ⇒ La considération
- ⇒ La confiance
- ⇒ La congruence
- ⇒ La sécurité
- ⇒ la disponibilité

1) **La Considération** d'un adulte pour un enfant est cette capacité d'attribuer à celui-ci une valeur suffisamment élevée pour accepter de faire un mouvement d'accueil malgré les actes graves qu'il aurait pu commettre.

La considération professionnalisée se **travaille au quotidien**, elle conditionne notre faculté à séparer l'acte de l'être. Il semble qu'une approche clinique éducative ne peut se passer de la reconnaissance de l'autre en tant que sujet désirant, en tant qu'être potentiel en devenir, c'est ce qui peut correspondre à la considération.

2) La Sécurité, c'est mettre à distance, pour des professionnels, leurs impulsions réactives aux situations, c'est la capacité d'accepter les angoisses produites par des interactions de nature peu habituelles, par des comportements sortant de l'ordinaire. Elle canalise nos réactions de fuite, de repli, d'agression ou d'impulsivité et permet un renvoi distancié. C'est être capable de vivre des émotions sans vouloir changer immédiatement et à tout prix les comportements gênants. C'est rassurer en prenant soi-même du recul. La sécurité nous permet d'accompagner un enfant dans l'expression de ses émotions ; sans avoir peur de lui. **La sécurité c'est être sécurisant pour deux.** Pour garantir cette sécurité les établissements devront mettre en œuvre des instances de régulation permettant aux adultes d'exprimer leurs affects, c'est l'intentionnalité première de la relation d'aide des adultes envers les enfants. La réciprocité de cette confiance se construira chez l'enfant progressivement tout au long de son accompagnement

3) La Confiance, est l'intentionnalité première de la relation d'aide.

4) La Disponibilité c'est l'action d'être à l'écoute de l'enfant, de ce qu'il vit dans « l'ici et maintenant » de la situation. C'est être présent , avec ses capacités de personne et d'éducateur pour l'accompagner. Mais pour cela, il faut s'écouter soi-même et distinguer en quoi la situation réactive ses propres mécanismes.

5) La Congruence est cette position d'auto analyse où l'on fait résonner les valeurs qui s'animent en nous, en essayant de comprendre leurs sens et de s'y accorder. La congruence serait la version relationnelle de l'éthique qui aurait aussi une double face dans une approche clinique. Premièrement, la face déontologique personnelle qui définit pour soi les modalités et les limites de l'approche relationnelle. Deuxièmement, la face déontologique sociale qui cherche à s'assurer que certains, qui ne savent pas, arrêtent de

faire comme s'ils savaient sous prétexte que personne ne leur conteste le droit de décider.

IV – BASES DE L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

Les bases de l'organisation associative sont inscrites dans les statuts de l'association ainsi que dans le règlement intérieur.

V – FONDEMENTS THEORIQUES

L'association a pris le parti de ne pas s'inscrire dans un courant de pensée unique, mais plutôt de faire appel à **la complexité**, à la fois du sujet, de l'institution et de son rapport à l'environnement. Il s'agit en fait de croiser, tisser des approches de sciences humaines différentes mais complémentaires permettant de produire du sens, pour l'enfant. Mais aussi suggérer des stratégies les plus adaptées possibles, eu égard aux besoins des enfants et adolescents que nous accueillons.

A ce titre chaque enfant dispose d'un projet personnalisé.

Il s'agit en tout état de cause d'interroger les distorsions premières des liens parents et enfants de la vie infantile et psychique d'un sujet qui se répètent sur d'autres scènes. En particulier, dans les relations entre éducateurs, enfants et dans les représentations que peuvent offrir nos établissements.

Eduquer c'est humaniser les pulsions d'un enfant, l'aider à développer ses capacités pour s'adapter à un environnement. C'est alors afficher ses savoir-faire, les questionner pour les faire évoluer en permanence, affirmer, valoriser sa spécialisation par des outils méthodes, actes éducatifs appropriés (ces principes seront développés de façon opérationnelle dans les projets des établissements).

Eduquer c'est également faire avec, faire faire, montrer.

Le travail éducatif s'articulera donc sur des actes, des attitudes, et paroles souvent répétés mais qui finiront par avoir du sens, être intégrés et compris par les enfants ou adolescents.

Ce sont des situations quotidiennes (conflits, moments agréables), en apparence banales mais qui tissent la relation éducative, aidant le jeune à construire de nouveaux modèles identificatoires, à consolider ses acquis et à sortir de répétitions anciennes.

Le soutien thérapeutique, animé en particulier par le psychologue, permet l'écoute de la souffrance du jeune ou la levée de certains conflits internes qui inhibent l'énergie cognitive et psychique, lui permet de s'engager dans les relations sociales, la construction de projets, d'utiliser son énergie sur le versant constructif.

Le désir chez l'enfant d'apprendre, de construire est lié à son développement psychique, aux liens qu'il entretient avec sa filiation. Il s'agit souvent d'une quête identitaire qui s'inscrit d'une part dans une triangulation : « père-enfant-mère », vécue ou symbolique d'autre part, dans la reconnaissance et la sécurité qui animent ces relations.

Quand il y a faille dans cet environnement familial proche, l'enfant doit pouvoir trouver un autre type de lien sécurisant, lui permettant de dépasser le traumatisme de l'échec. Certains auteurs (FREUD, LACAN, WINNICOTT, CYRULNICK) ont très largement abordé la question du développement psychique chez l'enfant.

L'enfant ne peut désirer que s'il a rencontré un désirant. Souvent malmené dans des idéaux du fait d'un père ou d'une mère défaillant, pervers voire maltraitant, tiraillé par un surmoi tyrannique ou encore éparpillé dans des identifications trop fragiles. Le fait de rencontrer un ou des adultes pour qui il compte, peut lui être un repère structurant. Car même si l'enfant reste peu de temps, le fait d'avoir trouvé des adultes désirants et sains dans leurs interdits, pourra peut être l'aider à investir autrement les autres adultes qu'il rencontrera.

Nos établissements doivent favoriser cette rencontre dans la mise en œuvre de leur projet. Ainsi, l'approche éducative évoluera en fonction d'un métissage de références qui s'alimentera de leurs éclairages réciproques. Psychanalyse, psychopédagogie, analyse transactionnelle (psychosociologie...) constitueront le patchwork indispensable d'une pratique éducative contemporaine, profondément ancrée dans « un savoir s'y prendre adaptable ». C'est de l'émergence d'une interdisciplinarité que peut naître un service rendu de qualité.

Pour œuvrer dans la complexité nous avons besoin d'une grille de lecture ouverte pour sortir de « la parole de l'autre fait loi » et agir dans un mouvement de questionnements. Ainsi l'autre change si l'on est capable de changer, il nous faut donc résolument entrer dans une démarche apprenante et réflexive

VI – L'ACCOMPAGNEMENT: une offre de qualité

Il résulte de cette présentation la mise en oeuvre du projet d'établissement. Ce dernier trouve sa spécificité dans la permanence¹ d'une part et dans la globalité de l'accompagnement d'autre part.

Nos établissements devront être conçus pour apaiser ceux pour lesquels la preuve a été faite que ce résultat était impossible, au moins temporairement, dans leur milieu naturel. Vivre ensemble reposera sur une organisation qui devra tendre à éveiller la personnalité des enfants.

Avant toute chose, il importera de souligner l'accent mis sur la qualité de l'accueil dans chaque maison. Dans une vie déjà bien tourmentée, l'idée de placement constitue en soi une rupture qui peut prendre un caractère violent pour l'enfant et sa famille. Il importera donc de leur montrer comment les établissements peuvent être un espace tiers permettant à chacun de se retrouver.

Cette démarche s'opèrera selon une stratégie progressive qui tiendra compte des difficultés de chaque jeune : difficulté sociale, affective, scolaire, difficulté d'organisation, etc..

D'une manière générale, l'adulte posera un cadre éducatif. Il agira, parlera dans des expériences de partage de la quotidienneté. Ce sera une succession de temps forts (levés, activités, repas, suivis divers) qui permettront aux jeunes de réaliser des acquisitions nouvelles, propres à leur construction en groupe et individuellement.

¹ ouverture 365 jours sur 365

La diversité de l'offre :

Un processus d'évaluation dynamique devra être mise en œuvre dont les équipes devront progressivement s'approprier la méthode. Cette méthode permettra un suivi plus fin des prises en charge. Elle sera en lien avec une référence théorique de qualité. Ce travail nous permettra de contrôler l'ensemble de l'accompagnement éducatif des enfants.

L'action éducative et quotidienne :

Sans se substituer aux familles, les projets d'établissement du Home de l'Enfance se caractériseront par une dynamique proche d'un climat familial (la dimension chaleureuse, le partage de règles communes, l'écoute et le respect de l'autre).

C'est dans les éléments de la vie quotidienne que le "faire avec" constitue des points d'accroche de la sécurité.

Si le placement est posé parce qu'on ne peut faire autrement, il s'agira bien de faire quelque chose de cette situation en s'éloignant d'une attitude inéluctable, d'un coup du sort, ou d'une injustice supplémentaire. Notre action consistera précisément à transformer cette situation par une attitude bienveillante, tant vis-à-vis du jeune que vis-à-vis de sa famille.

Cette position part de l'a priori positif qui ne réduit jamais le jeune aux seuls actes qu'il pose, sans jamais le mettre hors de cause. Il nous paraît important, au-delà des actes posés, de mettre du sens au cœur de ce que l'enfant agit. Le travail devra disposer d'un crédit de temps : crédit accordé à l'enfant, crédit accordé à l'inertie, le temps de croire qu'un autre possible existe.

RESPECT ET GARANTIE DES DROITS DES PERSONNES

Les différents outils juridiques (contrat de séjour, projet personnel, livret d'accueil) contenus dans la loi 2002-2 ont été construits sur un mode participatif avec les salariés dans le cadre du comité de pilotage.

Les jeunes ont été consultés, en particulier les délégués des groupes ainsi que le conseil de vie sociale. Les parents représentants ont participé à l'élaboration des livrets d'accueil lors de leur rédaction dans chaque maison.

Ces différents outils juridiques ainsi que le système qualité documentaire sont examinés régulièrement par un comité de lecture composé par des administrateurs chargés de donner un avis et de rendre compte au conseil d'administration du contenu et de la qualité des documents et de leur application.

Chaque établissement de l'association bénéficiera d'administrateurs désignés en conseil d'administration et reconnus par tous les salariés et les jeunes. Ils seront présents lors de séquences fortes de la vie de l'établissement comme la tenue des conseils de vie sociale, les fêtes etc.....

Des indicateurs de satisfaction devront être élaborés à l'adresse des parents et jeunes pour recevoir leur perception à partir de questionnaires ainsi que le niveau de satisfaction des différents outils juridiques et d'une façon plus générale de l'accompagnement éducatif, de l'écoute et de la disponibilité des salariés.

CONCLUSION

VII - LES PERSPECTIVES D'AVENIR

LES AXES ASSOCIATIFS PRIORITAIRES

I)- Poursuite de l'ouverture de l'association vers l'extérieur

- en intensifiant la communication et la collaboration avec nos partenaires notamment avec :

- Les élus locaux (Conseillers généraux ; députés ; les maires etc....
- En suivant les préconisations du schéma départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Oise et celui de la PJJ

- en recherchant de nouveaux adhérents impliqués dans le tissu social et économique de la cité (chefs d'entreprise , professionnels du milieu de la justice , enseignant,etc...) afin de soutenir le projet associatif et les projets de chaque établissement et pour une meilleure insertion des jeunes dans la ville.

II)- Soutien du développement de la prévention

En particulier vers la petite enfance, en s'associant aux différentes initiatives locales, départementales ou picardes, en particulier la création d'espaces , de nouveaux locaux plus appropriés à l'accueil des jeunes en difficulté , de lieux de médiation de la relation parent-enfant. En optant sur un travail particulier concernant les places d'accueil immédiat , qui est une alternative à la prison. En suivant les orientations liées à la diversification des modes d'accueil voulues et soutenues par les élus du Conseil Général et par la PJJ.

III)- Pour les jeunes accueillis au sein des établissements du Home de l'Enfance.

Mettre tout en œuvre pour renouer les liens affectifs et relationnels entre les enfants et adolescents en difficultés et les parents en encourageant les soins des blessures psycho-affectives tant des enfants que des parents.

Soutenir le rattrapage de leurs lacunes scolaires et développer la formation professionnelle en s'adaptant à la singularité du désir de chaque jeune, à ses capacités et à la réalité économique.

Il importe pour cela de s'intéresser aux expériences conduites en ce domaine partout en France.

Etude de la création d'un réseau de familles bénévoles d'accueil pour les week-end et vacances offrant un espace de détente notamment pour les enfants qui ne retournent pas dans leur famille.

Poursuivre la réflexion sur le soutien des anciens jeunes accueillis par le Home de l'Enfance auprès des jeunes majeurs quittant nos établissements.

IV) Favoriser auprès des jeunes en difficultés des actions culturelles et Sportives comme le Cross annuel du Home , les fêtes d'établissement , le théâtre, et toute action conduisant à retisser du lien social et de la solidarité.

V)- Poursuivre le soutien aux établissements en matière d'accompagnement scolaires et d'éducation à la vie citoyenne.

Développer les actions d'éducation à la santé, l'éducation à la vie amoureuse.

VI)- Etudes de la création d'une école de l'aventure

Proposer une aide personnalisée à des projets de jeunes gens à la recherche d'aventures en réintroduisant l'importance du « voyage initiatique » pour

les futurs jeunes adultes en collaboration avec des organismes spécialisés et labellisés

BIBLIOGRAPHIE

- **Rappel fondamental** :

Chaque acteur salarié ou bénévole doit être à tout moment, dans toutes actions, en plein respect des nouvelles lois relatives à la protection de l'enfance

- La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 10.12.1948.
- Ordonnance de fev. 1945
- Ordonnance de déc. 1958
- La loi 1974 et notamment l'ordonnance liée à la majorité à 18 ans.
- La loi du 02.01.2002 rénovant l'action sociale et médico sociale.
- La convention internationale des droits de l'enfant, signée et ratifiée par les représentants de la République Française entrée en vigueur le 6 septembre 1990.
- La loi n° 2007-293 du 05.03.2007 portant sur la réforme de la protection de l'enfance.